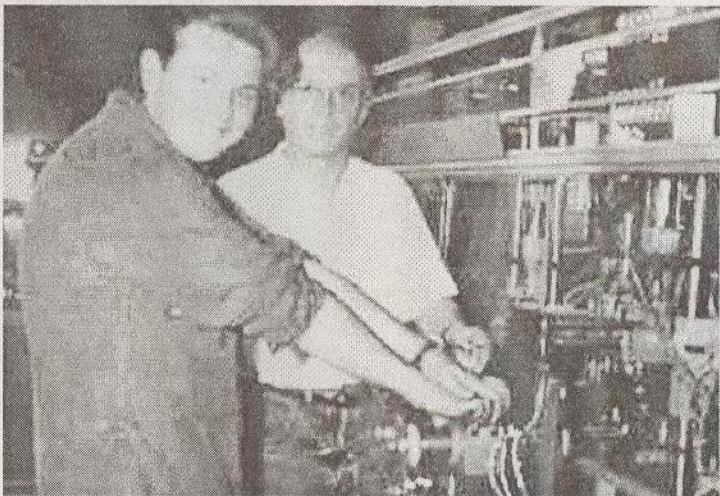


Offre de postes d'apprentissage Qu'en est-il des promesses?



En novembre 2005, à l'occasion d'une réunion du Comité de coordination Tripartite, les associations représentées dans l'Union des entreprises luxembourgeoises s'étaient engagées à offrir 1.000 nouveaux postes de formation, 600 dans l'artisanat et 400 dans l'industrie, le secteur bancaire et le commerce.

Le député Marcel Oberweis avait rappelé cela en mars 2006 à la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, au travers d'une question parlementaire à laquelle la ministre avait répondu en disant que la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce mobilisaient les différents secteurs de l'économie afin d'offrir 1.000 postes de formation, 700 dans l'artisanat, 200 dans l'industrie et 100 dans le commerce, afin de disposer, pour la rentrée 2006/2007, d'un nombre supplémentaire de postes d'apprentissage, tout en précisant que les propositions concrètes seraient faites en fonction des offres de postes d'apprentissage déclarées par les entreprises formatrices au Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi (Adem).

Le député Marcel Oberweis auquel s'est jointe cette fois sa collègue la députée Martine Stein Mergen, ont une nouvelle fois interpellé Mady Delvaux-Stehres, afin de savoir ce qu'il en est, si des offres de postes d'apprentissage ont été faites pour cette année scolaire et, si ce n'est

apprentissage (583 CATP et 88 CITP)

– 106 offres en postes d'apprentissage

– 93 demandeurs

Chambre des métiers:

– 637 placements en apprentissage (454 CATP, 124 CCM et 59 CITP)

– 77 offres en postes d'apprentissage

– 96 demandeurs.

Elle informe qu'en 2006 par rapport à 2005, le nombre d'apprentis placés et celui déclaré en postes d'apprentissage ont fortement augmenté.

En ce qui concerne le placement en apprentissage adulte en 2006, la commission consultative a reçu 1.002 demandes mais, du fait qu'une large majorité des candidats ne satisfaisaient pas aux conditions linguistiques de l'enseignement et que le candidat apprenti adulte doit trouver lui-même l'employeur formateur sans aucune aide active de l'Adem, seulement 474 contrats ont été conclus.

Ils se répartissent de la façon suivante :

Chambre d'agriculture:

– 28 contrats d'apprentissage (21 CATP et 7 CCM)

Chambre de commerce:

– 233 contrats d'apprentissage (203 CATP et 30 CITP)

Chambre des métiers:

– 213 placements en apprentissage (139 CATP, 51 CCM et 23 CITP).

Elle ajoute, à propos des initiatives dans ce domaine, que de nouvelles professions d'apprentissage ont été créées

pas le cas, de combien de postes dispose-t-on et à qui sont-ils destinés?

La ministre fait savoir qu'en date du 31 décembre 2006, le Service d'orientation professionnelle avait assigné 1.348 jeunes, dont 1.057 pour le Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CAT P), 144 pour le Certificat de capacité manuelle (CCM) et 147 pour le Certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP). Elle précise cependant que 195 jeunes restaient à la recherche d'un poste d'apprentissage et que d'autre part 185 places d'apprentissage n'ont pas pu être satisfaites.

La répartition suivant les chambres professionnelles est la suivante :

Chambre d'agriculture:

– 40 placements en apprentissage (20 CATP et 20 CCM)

– 2 offres en postes d'apprentissage

– 6 demandeurs

Chambre de commerce:

– 671 placements en ap-

pas ces dernières années, afin de consolider ces activités:

– auxiliaire de vie

– informaticien qualifié

– mécatronicien

– magasinier dans le secteur de l'automobile

– gestionnaire qualifié en logistique.

D'autre part, une campagne de promotion pour l'apprentissage s'est faite dans les établissements d'enseignement, au travers de dépliants édités par les Chambres professionnelles.

Enfin, dernier point mais non le moindre, le ministère, en collaboration avec la Confédération luxembourgeoise du Commerce, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, ont lancé un projet pilote »Observatoire des qualifications, des compétences et des besoins en formation« destiné à mettre en place une méthodologie pour identifier les besoins actuels et futurs en formation et compétences des secteurs de la grande distribution et de l'artisanat.